



Pointé dans une affaire d'achat de places en équipe nationale, le président d'Unisport a décidé de briser le silence, annonçant des actions visant à faire la lumière sur cette affaire

« Face à ces accusations diffamatoires, Danald Ngameni, par la voie de ses conseils, condamne avec la dernière énergie ces officines obscures. Il tient aussi à rassurer l'opinion publique sur le fait que toute la lumière sera faite sur ces accusations d'une extrême gravité, et toutes les responsabilités seront tirées en temps opportun. Des initiatives ont d'ores et déjà été amorcées dans ce sens.

Dans la même perspective, il ne serait point anodin de rappeler qu'à la suite de la diffusion de ces enregistrements, nous avons été surpris de voir diffusé sur les réseaux sociaux, un mandat d'amener daté du 1 août 2023 et signé de monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Douala-Bonanjo contre sieur DONALD NGAMENI pour les besoins de la cause alors que ce dernier n'avait nullement été au préalable convoqué.

Devant une telle inélégance et une violation manifeste de la loi en l'occurrence les dispositions de l'article 92 du Code de procédure pénal camerounais, nous avons immédiatement saisi le Procureur Général près la Cour d'Appel du Littoral en date du 02 Août 2023, à l'effet de dénoncer ce genre de pratique.» peut-on lire dans un communiqué signé par ses avocats